

---

**DATE DE CONVOCATION :** 20/04/2010  
**DATE D’AFFICHAGE :** 21/04/2010

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 10**  
**PRESENTS : 10**  
**VOTANTS : 10**

---

L’an deux mil dix le mardi 27 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

**Etaient présents**: MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline M. LUTELLIER Sylvain, MMES DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John et HERMAGNE Christophe

**Etait absent excusé** : ROCHER Jean-Luc

**Etait absent non excusé** :

Formant la majorité des membres en exercice, M. VÉRON John a été élu secrétaire.

**P.A.D.D.** : Madame DION du Cabinet Art de Ville présente au Conseil Municipal la synthèse de l’étude présentée à la population lors de la 2<sup>ème</sup> réunion publique, le but étant de considérer l’aménagement du bourg à l’orée de 2020 en prenant en compte les problématiques liés à la THT, LGV, la croissance de la population, l’environnement.

A la fin de la présentation par Madame DION et après l’échange avec le conseil municipal, Monsieur le Maire précise que chaque conseiller aura la synthèse de cette étude, afin d’y réfléchir, de proposer d’autres solutions et de la valider lors d’une prochaine séance de conseil municipal.

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation sur le poste cantine/garderie avec le départ officieux de Madame GOUGEON Catherine à l’issue de son contrat à durée déterminée. Un nouveau recrutement est à organiser avant la fin juin par la commission emploi/personnel. M. LUTELLIER Sylvain souhaite se retirer de ladite commission ne se sentant pas soutenu ; Mme BOISARD Véronique reste membre de cette commission en demandant à ce que les conseillers prennent compte de leurs remarques ; Mme DEROUIN Brigitte et M. ROCHER Marc, rejoignent cette commission chargée des entretiens avec les candidats.

Information de recrutement par affichage en mairie et affichage extérieur avec demande de CV et lettre de motivation pour le 29 mai dernier délai.

#### **ANTENNE RELAIS S.F.R.**

La société S.F.R. souhaite se rattacher à l’antenne relais Bouygues existante, située route de la Gabellière, un peu avant les Pichonnières, la société Bouygues a ce jour fait parvenir un dossier d’information sur la modification de l’antenne existante. Monsieur le Maire précise que c’est uniquement pour information et qu’aucun avis de la commune n’est à donner.

#### **REMBOURSEMENT ÉLECTRICITÉ AGENCE POSTALE**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l’électricité de l’agence postale n’a pas été payé depuis mai 2009 et qu’il convient de régulariser.

A ce jour, le sous-compteur indique 17619 KW à soustraire du précédent relevé de mai 2009 qui était de 15059 KW.

Il reste donc à payer ce jour :  $17619 - 15059 = 2560$  KW multiplié par les heures pleines TTC en vigueur à ce jour à savoir 0,1154 €TTC/ KW

Il est dû à Madame GRIGNON :  $2560 \text{ KW} \times 0.1154 \text{ €} = 295.42 \text{ €}$  arrondis à **296.00** Euros, que le conseil municipal charge Monsieur le Maire de mandater.

#### **VOIRIE**

Marc Rocher fait le point sur la voirie 2010 et notamment sur le chemin de Neuville, pour lequel M. DURAND William ne souhaite pas l’élargir à ses frais, alors que jusqu’à présent, le riverain-exploitant en paie une partie. Le refaire sans l’élargir, compte tenu des engins qui l’empruntent, serait une erreur et à rester ainsi il va se dégrader de plus en plus. Aucune décision n’est prise à ce jour et le conseil décide de s’entretenir avec M. DURAND afin de trouver une solution.

M. GENDRY est d’accord pour l’implantation d’un panneau sur la parcelle qui fait l’angle du bourg du chemin lorsque l’on sort de Montjean à aller vers Beaulieu sur Oudon. Le panneau est celui qui est sur

Le lotissement du Coteau du Domaine avec rajout d'un bandeau haut indiquant « Beaulieu-sur-Oudon » et d'un bandeau bas indiquant « A 2 minutes -> » pour un prix de 102 € HT. En contre partie, la commune paie la réalisation d'un panneau pour le gîte rural de M. GENDRY pour un prix de 398 € HT. Le tout pour une implantation pendant une durée de 10 ans avec une convention signée par les deux parties concernées. Marc ROCHER précisant que M. Louis VÉRON, Maire de Montjean, a été contacté et ne voit pas d'objection à l'installation de ce panneau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord.

### **RESEAU ASSAINISSEMENT**

Pour information, il est signalé au conseil municipal que la première partie de l'étude diagnostic du réseau assainissement est faite. Reste maintenant le nettoyage de réseau et le passage de la caméra ainsi que les tests à la fumée dans les semaines à venir. Pas d'importants problèmes ne sont à signaler et le budget est respecté.

### **T.H.T.**

Le point est fait sur la réunion du 15 avril 2010 avec les riverains et la Chambre d'Agriculture, sur la convention du Poste. Mme CLAVREUL vient de transmettre le nouveau projet, les modifications discutées en réunion ont été prises en compte. Monsieur le Maire demande aux personnes concernées de la relire au plus vite et de faire remonter les informations à corriger au plus vite, d'autant que selon M. Alain JACOB de RTE, la DPU serait sur le point d'être signée.

Pas de compte rendu du géobiologue suite à son passage sur le lieu d'implantation du poste, le bilan sera présenté en juin aux élus et aux riverains.

### **L.G.V.**

Une enveloppe financière pour dédommager les communes traversées par la LGV est prévue. L'état souhaite un versement unique calculé en fonction de la longueur de voie et les associations de défense, souhaitent l'instauration d'une redevance annuelle sur la base de 10000 €/km.

Le classement des terres par la CIAF est achevé ou sur le point d'être achevé, une restitution sera ensuite faite puis ce classement sera soumis à enquête publique.

### **DIVERS**

Familles Rurales : Pour le centre de loisirs, aucune rencontre réunissant les communes de Montjean, Beaulieu et les membres de l'Association Familles Rurales n'a pu être faite, ce dossier est au point mort. Monsieur le Maire a néanmoins rencontré MME PAILLARD, présidente de Familles Rurales qui lui a confirmé que le Centre de Loisirs sera assuré par ladite association jusqu'à la fin du mois de juillet.

Clocher église : la réparation va intervenir rapidement, l'assurance remboursera la facture du couvreur et de la nacelle moins la franchise.

Anciens combattants : le paiement d'une partie des médailles a été demandé par l'association des anciens combattants, il a été décidé de toutes les payer par respect et en mémoire à leur participation à ce conflit.

Panneaux bourg du chemin : La commune de Montjean souhaite déplacer ses limites d'agglomération, sur notre commune sur les portions de voies suivantes :

- CD 556 après les dernières maisons
- CR des Loges au niveau du Pont de la Rousselière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

Eclairage du Terrain de Football : Le Conseil Général a donné son accord de subvention à hauteur de 30 % des travaux de réfection.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 25 MAI 2010 à 20h30